Copie pour impression Réception au contrôle de légalité le 20/06/2024 à 15h28 Réference de l'AR : 052-215201807-20240619-2024DL069-DE Affiché le 20/06/2024 ; Certifié exécutoire le 20/06/2024



# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

++++

## Séance ordinaire du 19 juin 2024

++++

**REF: 2024 / 069** 

Nombre effectif et légal des Membres du Conseil Municipal : 23

Nombre des Membres en exercice : 23

Nombre des Membres présents à la séance : 15

Nombre des votants (présents + pouvoirs) : 22

L'an deux mil vingt-quatre, le 19 du mois de juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la ville de JOINVILLE, assemblé en son lieu ordinaire - salle du Conseil Municipal en Mairie, sous la présidence de M. Bertrand OLLIVIER, Maire, pour la tenue de la session ordinaire, en suite de la convocation faite par M. le Maire de ladite ville le 12 juin 2024.

<u>Présents</u>: M. OLLIVIER - Mme JEAN DIT PANNEL - M. LAMBERT - M. FLEURIGEON - M. MULLER - Mme HERAULT - M. BOZETTI - Mme FION - M. NIVELAIS - M. TAILLANDIER - Mme CHOMPRET - M. LEGENDRE - M. NEVEU - Mme PRATBERNON - M. MATTERA.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

#### Absents excusés :

Mme DI TULLIO avait donné pouvoir à M. OLLIVIER
Mme HUMBLOT avait donné pouvoir à Mme FION
M. ROZE avait donné pouvoir à M. FLEURIGEON
Mme ROBERT avait donné pouvoir à Mme CHOMPRET
M. VIALANEIX avait donné pouvoir à M. LAMBERT
Mme BRINGAND avait donné pouvoir à Mme HERAULT
Mme PATIN avait donné pouvoir à M. MATTERA

Absents : Mme MARQUELET

Madame JEAN DIT PANNEL et Monsieur MULLER ont été désignés pour remplir les fonctions de secrétaires de séance qu'ils ont acceptées.

## **OBJET: CONVENTION N°2 KARTING AVEC L'EBE LES COMPTOIRS**

Madame Sandrine JEAN-DIT-PANNEL, adjointe au Maire, explique que l'Entreprise à But d'Emploi « Les Comptoirs » souhaite installer une piste de karting sur le plateau sportif Billon et accéder au gymnase pour faciliter cette activité.

Une convention d'occupation est jointe à la présente délibération.

## Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité :

- D'approuver la convention jointe,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à la signer, et de l'autoriser à signer tout document, et mener toute démarche pour faciliter cette nouvelle installation.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits Au registre sont les signatures Pour extrait conforme Le Maire de JOINVILLE, Bertrand OLLIVIER

